

Burundi : Rwaswa jette l'éponge et se plie à la décision de la Cour constitutionnelle

@rib News, 05/06/2020 – Source Agence Anadolu Burundi/Elections : l'opposant Agathon Rwaswa "s'accommode de la décision de la Cour constitutionnelle". Le principal opposant burundais, Agathon Rwaswa, a déclaré vendredi qu'il va "s'accommoder" de la décision de la Cour constitutionnelle publiée jeudi et donnant le général Evariste Ndayishimiye vainqueur de la présidentielle du 20 mai.

Le 28 mai, Agathon Rwaswa avait fait un recours auprès de la Cour constitutionnelle pour dénoncer les "fraudes massives" ayant marqué le triple scrutin du 20 mai. « Nous déplorons le fait que la Cour constitutionnelle n'ait pas considéré nos preuves de fraudes électorales mais nous nous en arrêtons là car c'est le dernier échelon de recours dans le pays », a déclaré Rwaswa vendredi sur les ondes de la radio nationale, RTNB. « Ensemble avec toute la population, nous attendons de voir comment les nouvelles autorités vont gouverner le pays et comment elles vont honorer leurs engagements de campagne », a ajouté Agathon Rwaswa, président du parti CNL. La Cour constitutionnelle du Burundi a annoncé jeudi soir, la victoire du général Evariste Ndayishimiye, candidat du parti au pouvoir, à la présidentielle du 20 mai. Elle a confirmé, ainsi, les résultats provisoires annoncés le 25 mai par la Commission électorale nationale indépendante, CENI. Le général Evariste Ndayishimiye a remporté l'élection présidentielle avec un score de 68,33 % des voix, devant Agathon Rwaswa (24,18 %) et le candidat de l'Union pour le progrès national (Uprona), Gaston Sindimwo (1,63 %). Agathon Rwaswa est le seul opposant qui a contesté les résultats provisoires annoncés par la CENI le 25 mai. Ses recours « contre les résultats des élections présidentielle, législatives et communales, sont nuls et de nul effet », a annoncé le juge de la Cour constitutionnelle. Il a ajouté que le parti CNL n'avait pas apporté de « preuves suffisantes à l'appui de son argumentation ». Le parti présidentiel sort également vainqueur des élections législatives avec 86 députés contre 32 députés pour le parti CNL, principal parti de l'opposition. Evariste Ndayishimiye, 52 ans, sera investi le 20 juin prochain pour un mandat de sept ans renouvelable une fois. Il succédera ainsi à Pierre Nkurunziza, au pouvoir depuis 2005. Le triple scrutin du 20 mai dernier (élections présidentielle, législatives et municipales) est déroulé dans un climat relatif. Organisées sans la participation de l'opposition, les dernières élections de 2015 avaient été marquées par une vague de contestations du 3^e mandat du Président Pierre Nkurunziza jugé illégal. Bien que la constitution révisée de 2018 le lui autorise, Pierre Nkurunziza ne s'est pas porté candidat à la présidentielle du 20 mai 2020.